

# AMAP'PORTE : CONTRAT D'ENGAGEMENT GALETTES ET CREPES Mai 2016 -AVRIL 2017



L'association a pour objectif :

- De maintenir la possibilité pour nous et nos enfants de consommer à un prix abordable des produits frais, de qualité, biologiques, satisfaisant pour le goût et la santé.
- D'assurer l'existence d'une agriculture paysanne, non productiviste, recherchant la qualité : polyculture, culture d'espèces végétales locales et variées, recherche de l'autonomie des fermes.
- Il y a bien entendu une dimension militante dans la participation à une AMAP : les adhérents participent ainsi concrètement à la sauvegarde de sols propres, au maintien de la diversité des espèces !

## 1 - LES CONTRACTANTS

<b>Paysan :</b>  GAEC des Fresnes PELEAU 49670 VALANJOU 02/41/45/50/21 sabine.vinouze@orange.fr	<b>Consom'acteur :</b>  Nom : .....  Adresse : ..... ..... Tél : ..... Courriel : ..... .....
---	--

## 2 - TERMES DU CONTRAT

**ATTENTION, si vous êtes NOUVEL ADHÉRENT, l'adhésion annuelle d'un montant minimum de 5 € est obligatoire pour souscrire un contrat (chèque à établir à l'ordre d'amap'porte). Une seule adhésion est nécessaire pour l'ensemble des produits proposés par l'amap.**

Il est proposé une livraison de galettes de sarrasin bio conditionnées par **paquet de 6**. Elles sont composées de farine de sarrasin produite sur l'exploitation, d'œufs de Karine Gourdon, de sel de Guérande et d'eau. Du saindoux bio est utilisé pour nourrir la fonte des crêpières (*billig*)  
Le paquet de 6 galettes est vendu **4,50€**.

Il est également proposé une livraison de crêpes de froment conditionnées par **paquet de 6**.  
Le paquet de 6 galettes est vendu **5,50€**.

Jour	13/05/16	10/06/16	08/07/16	16/09/16	14/10/16	11/11/16	09/12/16	13/01/17	10/02/17	10/03/17	14/04/17
Nombre de paquets de galettes				6			6			7	
Nombre de paquets de crêpes											
Total en euros											

## 3- CONDITIONS DU CONTRAT :

Le consom'acteur s'engage jusqu'à la fin du mois d'Avril 2017 et **il est demandé de prendre au minimum 1 paquet par mois**.  
Les chèques, remplis à l'ordre de : **GAEC des Fresnes** seront remis au référent au moment de l'engagement avec le présent contrat.  
**Il est possible de régler en un chèque (retiré au mois de mai 2016) ou deux chèques (le second sera retiré au mois de novembre 2016).**

## 4 - JOUR ET LIEU DE DISTRIBUTION

Le vendredi de 18 h à 19 h30 à la ferme des Petites Noues à Chemillé. Les distributions auront lieu les deuxièmes vendredi de chaque mois (cf tableau)

## 5 – PERIODE D'ESSAI

Lors du premier engagement, il est possible de ne s'engager que pour un mois (mais en début de mois).

## 5 - RÉSILIATION

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Fait le : .....

Signature des paysans	Signature du consom'acteur	<b>Contrat (accompagné des chèques) à retourner en deux exemplaires (un pour le contractant et un pour l'AMAP) au référent galettes.</b> Marie-Pierre Tressard Camping de Coulvée 49120 Chemillé tressards@yahoo.fr
-----------------------	----------------------------	---

